



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

AVIS DE VACANCE DE POSTES ET D'APPEL A CANDIDATURES

En application de la Décision n° 400/CM/CIPRES du 06 juin 2014 du Conseil des Ministres de Tutelle autorisant le recrutement de trois (3) agents à statut diplomatique, la CIPRES organise deux concours en vue de pourvoir les postes ci-après :

- un (1) Chef de la Cellule Appui-Conseil et Assistance aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS),
- et deux (2) Inspecteurs (un Inspecteur chargé de l'Appui-Conseil et un Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale).

Ces concours sont ouverts aux cadres supérieurs ressortissants des Etats membres de la Conférence remplissant les conditions spécifiques fixées pour chaque concours.

1. PROFILS

1.1. CHEF DE LA CELLULE APPUI CONSEIL ET ASSISTANCE AUX OPS

Titulaire d'un BAC+5 minimum et nanti d'une solide expérience professionnelle d'au moins dix (10) années dont cinq (05) à un poste de direction, le Chef de la Cellule Appui-Conseil et Assistance aux OPS devra justifier :

- d'une bonne connaissance des principes de sécurité sociale ainsi que des règles et des principales procédures de gestion (gestion technique, financière et administrative) des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- et d'une expertise pertinente dans le domaine de la formation professionnelle, notamment la définition et la mise en œuvre de politiques de formation et de programmes d'appui-conseil aux Organismes de sécurité sociale des Etats membres.

Une expérience en conduite de projets dans le domaine de la sécurité sociale serait un plus.

Le salaire de base mensuel (hors indemnités et primes) de la première année de fonction du Chef de la Cellule d'Appui-Conseil est fixé à **1 250 000** FCFA.

1.2. INSPECTEUR CHARGÉ DE L'APPUI CONSEIL

Le candidat devra être ressortissant d'un Etat membre de la CIPRES.

Le candidat devra être titulaire d'un BAC+ 5 minimum dans au moins l'un des domaines suivants : actuariat, finances, audit et sécurité sociale.

Une expérience d'au moins cinq (05) années dans un Organisme de Prévoyance Sociale ou tout autre organisme œuvrant dans un domaine en relation avec la protection sociale serait un plus.

1.3. INSPECTEUR REGIONAL DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Le candidat devra être ressortissant d'un Etat de **l'Afrique centrale** membre de la CIPRES et titulaire d'un BAC+5 minimum.

Il doit avoir occupé pendant cinq (05) ans au moins un emploi de cadre supérieur dans tout domaine de compétence et devra disposer d'une bonne connaissance des principes de sécurité sociale ainsi que des règles et des principales procédures de gestion (gestion technique, financière et administrative) des Organismes de Prévoyance Sociale ;

Un profil de comptable supérieur, de financier, ou d'auditeur serait un atout appréciable.

Le salaire de base mensuel (hors indemnités et primes) de la première année de fonction des Inspecteurs est fixé à **952 200** FCFA.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout candidat doit être âgé de 35 ans au moins et de 50 ans au plus à la date d'ouverture du concours.

Il doit également remplir les conditions suivantes :

- avoir la nationalité d'un Etat membre de la Conférence ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir satisfait aux lois sur le recrutement dans l'Armée de son pays, si cela est obligatoire ;

